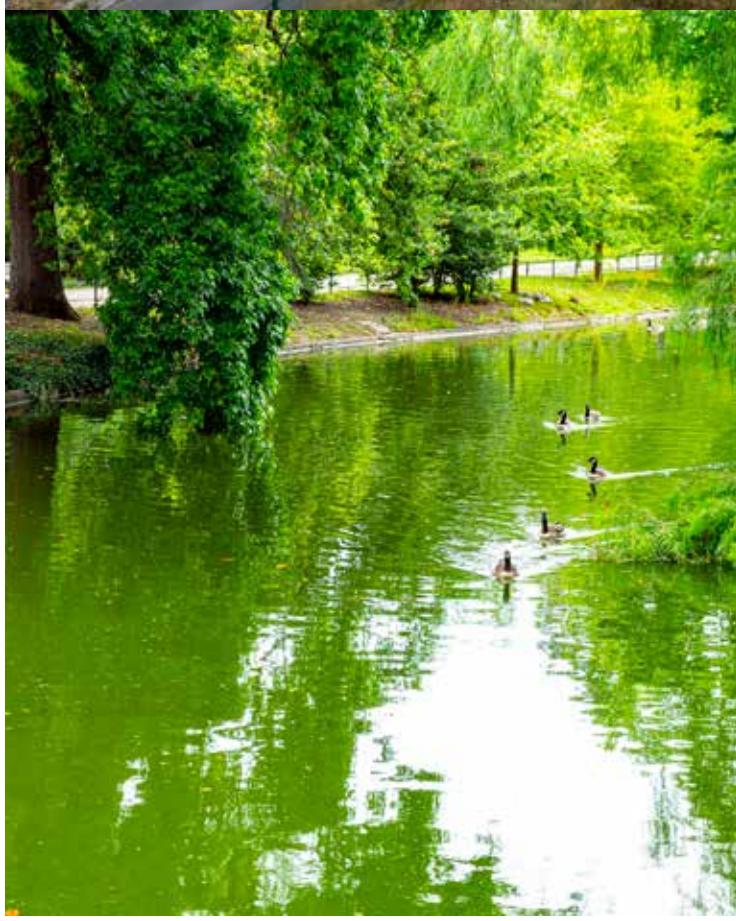




DOSSIER
DE PRESSE



PROJET DE LOI DE FINANCES 2021



SOMMAIRE

P. 4

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU BUDGET MTE 2021

P. 5

LES CHIFFRES-CLÉS

P. 6

DES MESURES ISSUES DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

P. 8

BUDGET VERT

La France pionnière

P. 9

EAU ET BIODIVERSITÉ

Engagement international et actions territoriales

P. 10

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le pari des énergies décarbonées

P. 11

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Les risques sous surveillance

P. 12

MOBILITÉ

Conjuguer qualité de service et soutenabilité

P. 13

AVIATION CIVILE

Un haut niveau d'investissement pour préparer l'avenir

P. 14

LOGEMENT

Constructions et rénovations en mode durable

P. 15

HÉBERGEMENT

Accès au logement des personnes sans domicile fixe

ÉDITO

Un pas de géant pour la transition écologique

Le projet de loi de finances qui sera débattu dans l'hémicycle à partir du 12 octobre prochain revêt cette année un caractère exceptionnel. En plus des crédits ministériels traditionnels, le budget de la France intégrera l'enveloppe allouée par l'État pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Baptisé France Relance, ce plan d'investissements inédit de 100 milliards d'euros poursuit également une ambition de long terme, celle de préparer la France à l'horizon 2030.

D'une portée historique, il marque aussi un tournant stratégique. **En consacrant 30 milliards d'euros à la transition écologique, le Gouvernement fait clairement le choix de relancer l'économie par l'écologie.** Cette relance verte se déploie à toutes les échelles. Elle doit accélérer le verdissement de notre industrie, stimuler de nouvelles technologies vertes, transformer notre agriculture. Elle changera aussi le quotidien de nos concitoyens en encourageant les modes de transport les moins polluants, en accélérant la rénovation énergétique des bâtiments, en luttant contre l'artificialisation des sols, en favorisant les circuits courts et l'économie circulaire... L'architecture même du budget 2021 témoigne de cette vision globale : pour la première fois, un « budget vert » évaluera l'impact écologique de toutes les politiques publiques, bien au-delà du seul périmètre ministériel de la transition écologique.

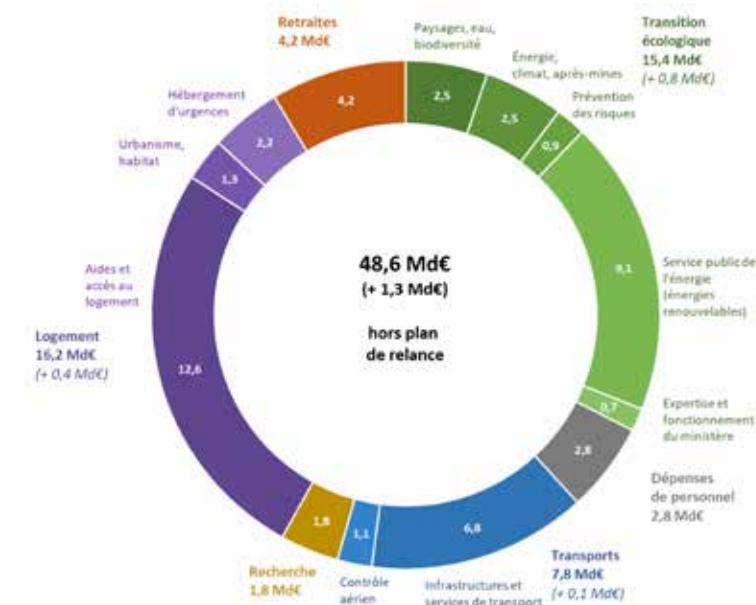
Le projet de loi de finances qui sera soumis au vote des parlementaires représente un pas de géant pour notre pays. À nous, désormais de transformer les milliards en actions concrètes, dans tous nos territoires.

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

Les grands enseignements du budget MTE 2021

1

Un budget en augmentation de 1,3 Md€ pour atteindre un niveau historique de 48,6 milliards d'euros hors plan de relance.



2

Des moyens supplémentaires dans le PLF 2021 pour :

- produire une énergie propre et durable : hausse sans précédent de + 25 % (+ 1,3 Md€) des moyens dédiés aux énergies renouvelables
- protéger les Français : hausse de 55% (+ 73,5 M€) des moyens en faveur de la prévention des risques naturels majeurs
- préserver la nature : hausse de 35 M€ en faveur des politiques de biodiversité
- lutter contre la pollution de l'air : hausse de 15 M€ pour les associations de surveillance de la qualité de l'air.

3

Auxquels s'ajoute un plan de relance de 30 milliards d'euros pour décarboner les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre de notre économie :

- 11,5 Md€ pour le développement de modes de transport moins polluants
- 1,2 Md€ pour la transition agricole
- 6,7 Md€ pour la rénovation écologique des bâtiments
- 1,2 Md€ pour la décarbonation de l'industrie

Citation du Haut Conseil pour le climat

« Le plan France Relance annoncé est une inflexion bienvenue vers la transition bas-carbone. Il reprend certains éléments recommandés dans les rapports du Haut Conseil pour le climat. L'évaluation de son impact carbone est un progrès notable. L'enjeu réside désormais dans la mise en œuvre et le suivi. »

Source : twitter

PLF 2021

LES CHIFFRES-CLÉS

DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

30 milliards

d'euros dédiés à la transition écologique sur deux ans dans le cadre de France Relance

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

+500 M€

pour le fonds économie circulaire de l'Ademe

LOGEMENT

16,2 Md€

pour le budget logement (+ 390 M€)

2,3 Md€

pour la rénovation énergétique des logements des propriétaires privés, dont 1 Md€ issus de France Relance

+ 650 M€

d'aides à un urbanisme plus durable, dans le cadre de France Relance

+ 300 M€

consacrés à l'hébergement et à l'accès au logement des plus démunis, dont 100 M€ issus de France Relance

BIODIVERSITÉ

+ 35 M€

de dotation supplémentaire pour la biodiversité, en plus du plan de relance pour lequel 550 M€ ont été annoncés en faveur de l'eau et de la biodiversité.

MOBILITÉ

7,5 Md€

prévus pour les transports dans les budgets de référence en 2021 auxquels s'ajouteront 7 Md€ au titre du plan de relance répartis sur 2021 et 2022

4,7 milliards

d'euros consacrés au ferroviaire dans le cadre du plan de relance

200 millions

d'euros : le budget consacré au vélo est multiplié par 3

ÉNERGIE

7 Md€

en faveur des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, dont 5,7 Md€ pour les seules énergies renouvelables électriques (en hausse historique de 25 %).

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

240 Md€

consacrés à la prévention des risques naturels pour mieux connaître les risques, les surveiller et accompagner les citoyens et les collectivités.



Des mesures issues de la Convention citoyenne pour le climat

20%

DES MESURES DE LA CONVENTION CITOYENNE

ont inspiré ou sont déployées dans France Relance, partiellement ou en totalité.

Logement, mobilité, alimentation, ville durable... Le plan de relance reprend une grande partie des propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Le 25 avril 2019, le Président de la République annonçait la constitution d'une Convention citoyenne pour la transition écologique. L'ambition : répondre aux attentes des Français en matière de transition écologique et de participation à la décision publique. Réunissant 150 citoyens tirés au sort, cette convention a reçu comme feuille de route la définition de mesures structurantes permettant de réduire de 40 %, au moins, les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, le tout dans un esprit de justice sociale.

Au total, 149 propositions de politiques publiques et de modifications de la Constitution ont été remises au Président de la République le 21 juin 2020, organisées en cinq thématiques : se déplacer, consommer, se loger, produire et travailler et se nourrir. Les investissements prévus par le plan France Relance permettront de mettre en œuvre plusieurs propositions phares.

Axe Se loger

- **4 milliards d'euros dédiés à la rénovation des bâtiments publics** auxquels s'ajoutent les budgets débloqués dans le cadre du Ségur de la santé (4,6 Md€ sur 5 ans) pour les établissements médico-sociaux et les hôpitaux. Objectif : rénover 15 % des surfaces de bâtiments publics d'ici 2023.

- **2 milliards d'euros supplémentaires d'aide à la rénovation pour les logements privés.** MaPrimeRenov' devient une aide universelle, y compris pour les propriétaires bailleurs et les copropriétés.

- **350 millions d'euros d'aide aux collectivités en faveur de la construction durable,** attribuée à tout permis de construire ayant une densité supérieure à un seuil. Elle permettra aux collectivités de financer le développement d'équipements publics et autres aménagements nécessaires en faveur d'une ville agréable à vivre au quotidien, plus compacte, évitant l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels périphériques. S'y ajoutent plus de 450 M€ de soutien au commerce de proximité.

- **300 millions d'euros pour faciliter la reprise de friches.** Ces crédits permettront à des logements et des activités de s'installer

DES JALONS POUR L'AVENIR

Certaines mesures financées par le plan de relance ne figurent pas telles quelles dans le rapport de la Convention citoyenne, mais elles sont cohérentes avec l'esprit de ses travaux. C'est le cas de la décarbonation de l'industrie, financée à hauteur de 1,2Md€, et du déploiement du plan protéines, qui vise à développer les protéines végétales. D'autres mesures préconisées par la Convention sont mises en œuvre partiellement. Cela ne signifie pas qu'elles ne le seront pas intégralement plus tard. Elles pourront en effet être complétées par le PLF ou des plans d'actions spécifiques.

UN SOUTIEN FORT AU VÉLO

Les citoyens de la Convention ont exprimé des attentes fortes en matière de développement de la pratique du vélo. Résultat : le plan de relance consacre 200 M€ sur deux ans au vélo, dont 100 M€ pour le fonds vélo et 100 M€ versés directement aux régions. France Relance prévoit également l'éligibilité des projets d'aménagements cyclables au programme REACT-EU. Ces montants s'ajoutent au budget annuel du fonds vélo (50 M€) et au coup de pouce vélo financé via les certificats d'économie d'énergie.

sur des zones déjà urbanisées et d'éviter l'étalement urbain en compensant les surcoûts liés à la mobilisation de friches dans les projets de renouvellement urbain.

- **La promotion de la ville de demain, sobre, inclusive et résiliente.** Des projets démonstrateurs de la ville durable seront financés dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Axe Se déplacer

• **7 Md€ pour verdier le transport.** Entre 2020 et 2024, ces investissements massifs bénéficieront au ferroviaire (fret et voyageurs, à hauteur de 4,7 Mds€), aux transports urbains collectifs (1 Md€), aux grands ports de l'État (200 M€), au vélo (200 M€) et au déploiement des bornes de recharge électrique (100 M€).

• **2 Md€ pour l'hydrogène.** La Convention citoyenne souligne la nécessité de développer cette filière pour remplacer les énergies carbonées, notamment pour le transport routier ; 5 milliards d'euros supplémentaires sont prévus d'ici 2030.

• **1,9Md€ sur le bonus PAC automobile,** pour augmenter le bonus pour les véhicules peu polluants, afin d'aider davantage les ménages et les professionnels dans leur évolution.

• **200 M€ pour la transition écologique des ports** (entrepôts à haute qualité environnementale, électrification des quais, création de points d'avitaillement au GNL ou à hydrogène, report modal...).

• **1,5 Md€** pour soutenir, à moyen terme, la recherche et le développement dans le développement d'une filière biocarburants pour les avions

Axe Se nourrir

• **50 M€ pour les cantines scolaires.** Cet appui leur permettra d'investir dans des équipements et des formations pour proposer plus de produits de qualité, frais, respectueux de l'environnement et locaux dans leurs repas.

• **Une aide à la structuration des filières agricoles.** Des financements sont orientés vers des projets alimentaires territoriaux visant à structurer les filières des circuits courts notamment.

• **50 M€ pour développer des fermes aquacoles raisonnées.**

MÉTHODE

Budget vert : la France pionnière

574

Md€ : c'est le montant des dépenses totales de l'État qui ont été analysées

43

Md€ ayant un impact favorable pour l'environnement

10

Md€ de dépenses ayant un impact strictement défavorable à l'environnement

C'est une révolution et la preuve de l'engagement de l'État en faveur de la transition écologique : pour la première fois, le gouvernement accompagne son projet de loi de finances d'un rapport sur l'impact environnemental de l'ensemble des politiques publiques.

Le choix de la transparence

Appelé « budget vert », ce rapport d'impact couvre l'ensemble des crédits budgétaires et des dépenses fiscales de l'État. Favorable, neutre ou défavorable : il permet de qualifier l'incidence de ces dépenses sur l'environnement, ainsi que leur part dans la dépense totale de l'État. Il recense également les ressources publiques à caractère environnemental qui constituent un levier mobilisable pour la transition.

Une attente forte de toute la société

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'OCDE « Paris collaborative on Green Budgeting », lancée avec le soutien et la participation de la France, lors du One planet summit de décembre 2017. Notre pays est le premier à réaliser un tel exercice à l'échelle de son propre budget. Cette démarche novatrice est aussi une réponse à la demande de lisibilité et de plus grande transparence de l'information en matière environnementale, émanant à la fois du Parlement, de la société civile et des citoyens.

Une précieuse aide à la décision

En analysant les implications environnementales du budget de l'État, ce « budget vert » éclairera la représentation nationale, en amont de l'examen de chaque projet de loi de finances. Il a ainsi vocation à devenir un outil décisif d'aide à la décision, en cohérence avec l'objectif d'un verdissement du budget de l'État fixé par le Gouvernement.

VERS UNE PLATEFORME DE DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Les politiques en matière de transition écologiques collectent, produisent et diffusent de nombreuses données numériques géolocalisées. À l'image de ce qui existe dans le domaine de la santé, il est crucial d'accélérer la structuration et la mise à disposition de ces informations dans une plateforme (dataHub). Cet espace ouvrira des perspectives multiples. Il facilitera l'innovation, en mobilisant les potentialités de l'intelligence artificielle. Il permettra le pilotage et l'évaluation environnementale des politiques publiques. Il dotera le plan de relance, son volet verdissement notamment, d'un dispositif agile de valorisation de la donnée et de la connaissance territorialisée. Enfin, il constituera un socle de ressources précieux pour la recherche et la communication grand public.

EAU ET BIODIVERSITÉ

Engagement international et actions territoriales

25 000
KM DE COURS D'EAU
restaurés d'ici à 2022

30 %

D'ESPACES PROTÉGÉS
et 10% en protection forte,
d'ici à 2022

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ : UN EXERCICE RENOUVELÉ

En s'appuyant sur une nouvelle méthodologie inspirée du bilan de la 2^e stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2, 2011-2020), l'élaboration de la SNB 3 (2021-2030) est en cours. Associant les territoires, les collectivités territoriales et les acteurs économiques, elle concrétisera, avant fin 2021, la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Le budget consacré à l'eau et à la biodiversité se renforce, en 2021, grâce à 35 M€ de dotations supplémentaires, auxquels s'ajoutent 550 M€ au titre du plan de relance. De quoi agir concrètement pour la reconquête de la biodiversité.

Promouvoir l'action de la France à l'international

La France accueillera le congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 2021, à Marseille. Un événement qui marque la volonté du Président de la République et de la ministre de la Transition écologique de consolider le rôle moteur de la France en matière de protection de la biodiversité. Un budget de 20 millions d'euros sur trois ans contribue à l'organisation de cette manifestation.

Préserver les ressources en eau

En modifiant le cycle de l'eau et la recharge des nappes, le changement climatique influence la gestion de la ressource et sa gouvernance. Lors des Assises de l'eau, des engagements ont été pris en la matière (eaux usées et captage notamment), dans le respect des écosystèmes. Ils sont en cours de mise en œuvre.

Les moyens des agences de l'eau sont confortés afin de soutenir des projets en faveur de l'adaptation au changement climatique, de la préservation de nos milieux aquatiques, de la réduction des pollutions de l'eau. En outre le plan de relance prévoit un montant de 200M€ pour la modernisation du réseau d'eau potable, la mise aux normes des stations, la rénovation des réseaux et le raccordement en métropole. Enfin, une enveloppe de 50 M€ sera consacrée à la mise en œuvre du plan eau en Outre-Mer.

Protéger les espaces et les espèces

À l'horizon 2022, l'objectif de la France est de mieux protéger les espèces et les milieux. Une enveloppe de 8 M€ doit ainsi favoriser les actions de reconquête dans les aires marines protégées, tandis que 1 M€ seront consacrés à la lutte contre l'érosion du littoral. Le développement de réserves biologiques dans les forêts bénéficiera pour sa part de 7 M€. Enfin, de nouveaux crédits sont mobilisés pour faire cohabiter grands prédateurs et pastoralisme.

Accompagner les territoires

Chargé de la préservation, de la gestion et de la restauration de la biodiversité (terrestre, aquatique et marine), ainsi que de la gestion de la ressource en eau, l'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé le 1er janvier 2020. Il bénéficie d'une contribution de 51,2 M€ (+ 10M€ par rapport à 2020). La subvention des parcs nationaux augmente également de 3M€.

TRANSITION ENERGÉTIQUE

Le pari des énergies décarbonées

5,7

Md€ dédiés aux énergie renouvelables électriques en 2021

100 000

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

qui devraient avoir été vendus en 2020

100 000

DEMANDES

déjà déposées pour MaPrimeRenov' en 2020 1,7 Md€ pour MaPrimeRenov' en 2021 grâce à France Relance.

Le projet de loi de finance accélère la transition énergétique, notamment par le biais de l'aide au développement du bas-carbone et l'accélération de la rénovation énergétique

Aider au développement du bas-carbone

Le soutien aux énergies renouvelables se traduit par un effort de près de 7 milliards d'euros dans le PLF 2021, dont 5,7 milliards d'euros pour les énergies renouvelables électriques, 544 millions d'euros pour le biométhane. Désormais, France Relance soutient également la chaleur bas-carbone dans l'industrie.

Lutter contre la précarité énergétique

Chaque année, le chèque énergie aide des millions de ménages modestes à régler les dépenses d'énergie de leur logement et certaines dépenses liées à la rénovation énergétique. En 2021, le dispositif atteindra 756 M€ contre 422 M€ en 2018 pour 3,6 millions de ménages. Depuis 2019, le montant des chèques énergie est revalorisé et leurs critères d'éligibilité sont revus pour toucher davantage de ménages : en 2020, ils étaient déjà 5,5 millions à en bénéficier.

Stimuler la rénovation énergétique

Lancée en janvier 2020, MaPrimeRenov' est désormais la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique des logements. Plus simple, plus juste et plus efficace, elle rencontre déjà un franc succès avec plus de 100 000 demandes au 1er octobre 2020. Pour soutenir la dynamique en 2020, son budget a été augmenté en cours d'année, de 390 M€ à 575 M€. En 2021, MaPrimeRenov' remplacera définitivement le crédit d'impôts transition énergétique (CITE) et sera étendue à tous les ménages, quels que soient leurs revenus, qu'ils soient bailleurs ou occupants, en prévoyant aussi une aide simplifiée pour les copropriétés. Son budget sera de 740 M€, augmenté par un effort massif du plan de relance. En outre, MaPrimeRenov' pourra être cumulée avec les certificats d'économies d'énergie (CEE).

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : UN PUBLIC ÉLARGI

Le plan France Relance renforce le dispositif de MaPrimeRenov en l'ouvrant, dès octobre 2020, aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Il intègre en outre un forfait pour la rénovation globale des logements et, via un bonus, encourage la sortie du statut de passoire énergétique. Ces mesures bénéficient d'un financement additionnel de 2 Md€ sur 2021-2022 via France Relance.

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Les risques sous surveillance

552

M€ : c'est le montant des subventions accordées à l'Ademe, acteur essentiel de la transition écologique

240

M€ sont dévolus à la prévention des risques naturels

500 M€ POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le plan de relance prévoit d'augmenter de 500 M€ le fonds économie circulaire de l'Ademe. Au programme : aides à l'investissement dans l'amélioration de la collecte et le traitement de certains déchets, comme les biodéchets, développement du recyclage des plastiques et de la filière de valorisation énergétique des combustibles solides de récupération ou encore recherche d'alternatives aux produits en plastiques à usage unique.

Construire, rénover, aménager... Pour loger chacun dans les meilleures conditions, priorité est donnée aux approches durables et ambitieuses.

Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement

Destiné à fédérer les mesures de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, le prochain Plan national santé environnement se déclinera en 20 actions concrètes, à partir de 2021. Celles-ci visent par exemple l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ou le développement d'applications sur l'état de l'environnement. Seront également financées des actions pour prévenir les risques liés à la présence de substances chimiques dans certains produits, comme les perturbateurs endocriniens.

Gérer les déchets et promouvoir l'économie circulaire

Outre les soutiens accordés par l'Ademe pour les installations de valorisation des déchets des collectivités et la méthanisation, des crédits permettront d'améliorer la gestion et le contrôle des déchets. Une application de contrôle des transferts transfrontaliers est ainsi en cours de développement.

Lutter contre les nuisances sonores

En termes de réduction des nuisances sonores, deux priorités ont été définies : l'établissement de cartes des bruits des infrastructures et l'expérimentation de radars de bruits. Objectif : identifier les infractions à la réglementation relative au bruit des véhicules (loi LOM).

Faire barrage aux risques naturels

Désormais intégré au budget de l'État, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (ou fonds Barnier) voit ses ressources augmenter de 56 % (+74 M€). Désormais, 22 000 km de cours d'eau seront surveillés, les prévisions étant publiées sur le site Vigicrues, tandis que 12 000 communes bénéficieront d'un plan de prévention des risques. Afin d'améliorer la résilience des territoires, l'objectif est de diviser par deux les délais d'élaboration des projets de prévention. Par ailleurs, le 7 juillet 2020, La Bassée (Seine-et-Marne), est devenue site pilote en matière de prévention des inondations. Une étape clé d'un important programme d'actions de prévention. Objectif : réduire la vulnérabilité du Grand Paris en cas de crue. Budget : 45 M€ en 2021, sur le programme 181.

Protéger les riverains des sites Seveso

Certains territoires sont exposés à des risques d'accidents industriels, en raison de la présence de sites Seveso seuil haut (raffineries, usines chimiques ou pétrochimiques, centrales nucléaires...). Dans ces territoires, des plans de prévention accompagnent les riverains dans la réalisation de travaux au sein de leur habitation ou financent le déplacement des habitations particulièrement exposées.

Budget : 43 M€.

MOBILITÉ

Conjuguer qualité de service et soutenabilité

Avec plus de 7,5 milliards d'euros prévus pour les budgets de référence en 2021, auxquels s'ajoutent 11,5 Md€ du plan de relance (2021-2022), c'est un engagement sans précédent de l'État qui s'annonce en matière de mobilités.

4,7
Md€

c'est l'enveloppe de France Relance dédiée aux transports ferroviaires

100

M€ en 2021 en faveur du plan vélo auxquels s'ajouteront notamment des financements possibles par les régions

VERS DES QUAIS ZÉRO FUMÉE

À travers le plan quais zéro fumée, une action particulièrement forte sera mise en œuvre pour le développement stratégique et la mutation écologique des grands ports de l'État. L'objectif : limiter la pollution atmosphérique dans les ports (CO₂, GES etc.). Parmi les mesures envisagées : la mise en place de solutions d'avitaillement en carburants alternatifs, comme les bornes électriques, et des investissements en faveur du report modal vers le ferroviaire et le fluvial.

Aider au développement du bas-carbone

Cet élan s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la LOM. En mobilisant les évolutions technologiques disponibles et en soutenant les transformations susceptibles de rendre les mobilités plus propres, le projet de loi de finances renforce les lignes directrices de la loi. Ces efforts se traduisent par des actions fortes et cohérentes de l'État pour des déplacements toujours plus accessibles et plus propres, qui seront également soutenus par les politiques de soutien à l'innovation.

Revitaliser le mode ferroviaire

Outre l'accélération de la réalisation des contrats de plan État-région – très attendus sur les territoires –, ces moyens exceptionnels soutiendront les efforts consacrés à la modernisation des réseaux ferroviaire, fluvial et routier. Ils permettront aussi d'accompagner fortement la réforme du mode ferroviaire au bénéfice des voyageurs comme du fret. Pour les voyageurs, il s'agit notamment du renouveau des trains de nuit et des lignes de desserte fine des territoires, de l'accélération de la mise en accessibilité des gares ou encore du traitement des passages à niveau. Concernant le fret, il est prévu de renforcer ou de créer des dispositifs pérennes d'accompagnement des services (170 M€)

Accompagner les mobilités actives

Les mobilités actives se placent également au cœur des priorités de l'État. Cette attention se traduit par le renforcement du plan vélo, avec le doublement des investissements sur l'aménagement des itinéraires cyclables. Ces crédits pourront être complétés par l'action territoriale de l'État en faveur du développement de plateformes d'échanges multimodales et la mise en place d'équipements et de stationnements sécurisés pour

les vélos. Les transports collectifs seront également soutenus via le lancement prochain d'un 4e appel à projets dédié, une aide spécifique pour les projets de métros, ainsi que l'accélération des travaux en Île-de-France, en cohérence avec le Grand Paris Express.

Faciliter l'achat de véhicules propres

Conçue pour inciter les Français à échanger leur véhicule ancien contre un véhicule neuf ou d'occasion plus propre, la prime à la conversion (PAC) peut s'élèver jusqu'à 5000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable (neuf ou d'occasion). Elle est cumulable avec le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique neuf. En juin 2020, cette dynamique a encore été renforcée avec l'augmentation à 7000€ du bonus pour les véhicules électriques de moins de 45 000 euros, pour les particuliers et les professionnels, et la création d'un bonus de 2000€ pour les hybrides rechargeables. Une prime à la conversion exceptionnelle a également été mise en place, pour les 200 000 premières demandes. Ce dispositif plébiscité a pris fin le 2 août 2020. L'élargissement des véhicules Crit'Air 3 éligibles à la mise au rebut a été maintenu, permettant l'éligibilité de 50% des français au dispositif.

Ces soutiens seront complétés d'aides pour la transition énergétique des poids lourds et de dispositifs spécifiques pour accompagner particulièrement les ménages modestes dans l'utilisation de véhicules propres. Dans le cadre de France Relance, sur la période 2020-2022, ce soutien aux véhicules plus propres devrait totaliser 1,9 Mds€.

AVIATION CIVILE

Un haut niveau d'investissement pour préparer l'avenir

341

M€ : c'est le montant des autorisations d'engagement pour les investissements de la navigation aérienne

15

Md€ : c'est le total des aides, investissements, prêts et garanties prévues dans le plan de soutien à l'aéronautique

RECHERCHE : VERS UN AVION VERT

Fruit d'une démarche partenariale au sein du Conseil pour la recherche aéronautique civile (Corac), la feuille de route de l'Etat avec les industriels français couvre l'intégralité des grands domaines d'excellence de la filière. En moins de 10 ans, elle vise à maîtriser l'intégration, dans les aéronefs, des technologies de rupture qui fonderont la transformation écologique du secteur. Ce projet industriel vise en particulier à préparer le successeur de l'A320 selon deux directions d'effort : l'ultrasobriété énergétique (gain de 30 % de consommation de carburant et capacité de 100 % de biocarburants) et le passage à l'hydrogène comme énergie primaire (appareil zéro émissions de CO₂). Cet appareil, qui pourrait entrer en service d'ici 2035, définira les nouveaux standards mondiaux d'avions de ligne sur le plan environnemental. L'ensemble de la filière, notamment les PME, seront associés à ces travaux.

C'est dans un contexte de crise sans précédent pour le transport aérien que s'inscrit ce PLF. Liée à l'épidémie de Covid-19, la chute brutale du trafic a des répercussions sur l'ensemble des acteurs de l'aviation civile, tout comme sur le budget annexe contrôle et exploitation aériens (BACEA). Face à ces difficultés, l'Etat s'engage dans un plan de soutien ambitieux.

Sauvegarder l'aéronautique française

Cette crise ne doit pas mettre en péril le savoir-faire de cette industrie d'excellence ni obérer ses capacités d'innovation. L'aviation civile joue en effet un rôle central dans la décarbonation du trafic aérien mondial. Afin d'améliorer sa résilience, assurer son adaptation aux enjeux environnementaux et préparer la reprise, le soutien public à la R&D est porté à 1,5 Md€ sur la période 2020-2022. Objectif : maîtriser, en moins d'une décennie, l'intégration des nouvelles technologies nécessaires à la rupture environnementale pour les aéronefs et gagner en efficacité.

Préserver de hauts niveaux d'investissement

La crise sanitaire et ses conséquences économiques ne remettent pas en cause la nécessité pour la direction générale de l'aviation civile (DGAC) de moderniser les systèmes de navigation aérienne. Au contraire, il s'agit d'un enjeu majeur pour être au rendez-vous de la reprise du trafic, tout en garantissant un haut niveau de sécurité et de qualité du service rendu. Le budget 2021 du BACEA préserve donc ces investissements productifs.

Maîtriser les dépenses du BACEA

La crise et son impact sur les recettes du BACEA conduisent à une hausse importante de son endettement, malgré des efforts en matière de dépenses. En 2021, la DGAC poursuivra donc ses actions de maîtrise de ses dépenses. Plusieurs millions d'économies sont réalisées sur les crédits du BACEA dans le PLF, portant sur la masse salariale, sur les dépenses de fonctionnement courant (communication, déplacements...) ou sur certaines dépenses immobilières. La DGAC engagera des réflexions sur son organisation interne, en matière de fonctions support, notamment, visant à renforcer son efficience et sa résilience, enjeux de soutenabilité des finances publiques et de compétitivité des compagnies aériennes.

LOGEMENT

Constructions et rénovations en mode durable

2,3

Md€ en faveur de la rénovation énergétique des logements des propriétaires privés, auxquels s'ajoutent

2 Md€ de certificats d'économies d'énergie

350

M€ d'aide aux collectivités en faveur de la construction durable dans le cadre de France Relance

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : TOUS CONCERNÉS

France Relance prévoit une enveloppe de 6,7 Md€ supplémentaires dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments pour : l'extension MaPrimeRénov aux propriétaires occupants sans conditions de ressources, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés (2 Mds€ en 2 ans) ; la rénovation des bâtiments publics, des collectivités et de l'État (4 Md€ de crédits nouveaux) ; accompagner la réhabilitation du parc social (500 M€) ; aider les TPE/PME à réaliser des travaux de rénovation énergétique (200 M€) .

Construire, rénover, aménager... Pour loger chacun dans les meilleures conditions, priorité est donnée aux approches durables et ambitieuses.

Mieux loger les plus modestes

Les crédits du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) sont maintenus à un haut niveau, afin de conforter l'objectif de production de 110 000 logements sociaux, dont 40 000 PLAI, et de renforcer le programme de production de logements à très bas niveau de quittance (PLAI – adaptés), pour accompagner les ménages en situation de précarité. Acteur du plan de relance, le FNAP est également mobilisé pour la rénovation lourde du parc social (500 M€).

Calculer les APL en temps réel

La réforme du mode de calcul des APL entre en vigueur en 2021 : calculé sur les ressources contemporaines, le montant des prestations versées s'adaptera de manière réactive et progressive à l'évolution des ressources et aux changements de situation des ménages allocataires. En période de crise sanitaire et économique, cette réforme aura un effet protecteur chez les ménages en difficulté. Premier poste budgétaire de la politique du logement, les aides au logement représenteront 15,7 Md€ en 2021.

Aménager de manière durable

Adossé aux projets partenariaux d'aménagement (PPA), le soutien aux opérations d'aménagement durable et à la lutte contre l'étalement urbain monte en puissance. L'Etat accompagne ainsi les collectivités pour des projets complexes et stratégiques sur leur territoire : recomposition urbaine liée à l'évolution du littoral, recyclage de friches, résilience des villes, etc. France Relance prévoit également une aide aux collectivités en faveur de la construction durable (350 M€), pour les inciter à attribuer des permis de construire qui permettent de produire plus de logements sur les terrains disponibles et ainsi de limiter l'étalement urbain au détriment des espaces agricoles ou naturels périphériques. Un fonds est créé pour financer les opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles (300 M€) peinant à atteindre leur équilibre financier, afin de faciliter la construction de logements et l'installation d'activités sur des sites déjà artificialisés.

Rénover massivement les logements

La lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique – par le biais des aides Habiter mieux et MaPrimeRénov' de l'Anah notamment – reste une priorité. Mais la réhabilitation du parc privé se poursuit aussi grâce aux plans gouvernementaux Action cœur de ville (ACV) et Initiatives copropriétés. Dans le cadre du programme ACV, l'Anah accompagne et cofinance, avec Action logement, des projets de revitalisation en centre-ville à Blois, Cahors ou encore Saint-Lô.

HÉBERGEMENT

Accès au logement des personnes sans domicile fixe

65

M€ supplémentaires pour le développement d'une offre de logements adaptée

+126

M€ sur l'hébergement d'urgence avec...

14 000

NOUVELLES PLACES D'HÉBERGEMENT

dont 1000 pour les femmes victimes de violence.

PLUS DE PLACES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Le Gouvernement s'est engagé à pérenniser 14 000 places d'hébergement supplémentaires, dont la moitié en 2020 et la moitié en 2021. Dans ce cadre, 1000 nouvelles places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence seront créées, portant ainsi le nombre à près de 8 000 places.

Dans la continuité du plan gouvernemental pour le Logement d'abord, le budget 2021 contribue à offrir des solutions de logement pérennes aux personnes en situation d'exclusion avec des moyens en forte hausse pour lutter contre le sans-abrisme.

Accélérer le déploiement du plan Logement d'abord

Réforme structurelle de la politique d'hébergement et d'accès au logement, le plan quinquennal 2018-2022 pour le Logement d'abord a déjà permis de reloger plus de 150 000 personnes sans domicile. Le budget 2021 conforte les moyens dédiés à cette politique, à travers le développement d'une offre de logements adaptés qui bénéficiera d'un budget supplémentaire de 65 M€ en 2021. Dans ce cadre, quelque 8000 places d'intermédiation locative seront créées. Dans le même temps, un objectif de 17 000 logements sociaux est fixé pour en permettre l'attribution aux ménages sortant de l'hébergement.

Le logement en pensions de famille sera lui aussi renforcé : afin de rendre cette solution plus attractive pour les opérateurs, le forfait journalier sera, pour la première fois depuis 2007, revalorisé de 2 €, soit une augmentation de plus de 12 %. Le but : atteindre 10 000 places en pensions de famille à l'horizon 2022.

Améliorer l'accueil et l'orientation

Implantés au cœur des territoires, les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) jouent un rôle décisif dans la politique de l'hébergement et du logement. En 2021, ces structures verront leurs effectifs renforcés, avec le financement de 150 nouveaux postes d'agents en équivalent temps plein. Leur mission : développer la coordination entre les acteurs de la veille sociale et ceux dédiés à l'accès au logement.

Renforcer les dispositifs de la veille sociale

Le repérage des personnes à la rue ou hébergées est un enjeu fondamental. Professionnalisation des maraudes, cofinancement avec les collectivités locales des services d'accueil de jour, diversification des modes d'intervention... Depuis 2019, le Gouvernement consacre des moyens importants aux différents dispositifs de veille sociale. En 2021, cet effort sera amplifié, avec 12 M€ supplémentaires (dont 4 M€ pour les accueils de jour et 8 M€ pour le renfort des SIAO).



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

